

**CHAMPIONNAT REGIONAL DE SAUT D'OBSTACLES PONEY
NIORT-79, LE 16 AVRIL 2017**

REGLEMENT CHAMPIONNAT CSO PONEY

Article 1 : Date et Lieu

Le championnat régional CSO se déroulera à Niort-79 le 16 avril 2017

Article 2 : Organisateur

Il est organisé par le Club Hippique Niortais.

Article 3 : Conditions de participation

Les championnats sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence compétition 2017 dont la domiciliation sportive est en Poitou-Charentes (cf règlement général art. 4.1).

Les engagements sous X sont interdits.

Un cavalier peut monter plusieurs poneys dans une même épreuve mais il devra déclarer le poney avec lequel il court le championnat au jury avant le début de l'épreuve.

Un couple ne peut participer que sur un seul championnat. Dans le cas où un couple est engagé dans plusieurs épreuves, le cavalier doit déclarer l'épreuve sur laquelle il court le championnat au jury avant le début de la 1^{ère} épreuve à laquelle il participe.

Article 4 : Engagements

Les engagements se font par le système SIF sur le site de la FFE.

N° de concours : 1717068

La date de clôture des engagements est le Lundi 10 avril 2017 à Minuit.

Pas d'engagement sur le terrain

Article 5 : Barème

Le championnat Poney se déroule sur 1 épreuve au Barème A à temps différé

Article 6 : Classement du championnat

Le classement du championnat se fait par l'addition des pénalités sur l'ensemble du parcours. On ajoute ainsi les pénalités pour faute aux obstacles et les pénalités cumulées pour temps dépassé.

A égalité de pénalités, les concurrents seront départagés par le temps de la 2^{ème} partie chronométrée.

Article 7 : Précisions diverses .

○ Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux en vigueur : Dispositions générales, Dispositions spécifiques CSO.

○ Les cas non prévus au règlement seront réglés par la commission CSO du CRE du Poitou-Charentes.

Mise à jour : 15/03/2017